



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2024-2025

(https://www.heia-fr.ch/media/xvdl5eos/directive_organisation_modules_heia_2024_f.pdf).

Domaine : Ingénierie & Architecture

Filière : Architecture

Orientation : -

1. Intitulé de module Options 5&6 2024-25

Code :

B3M-OPTI-A

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Caractéristique :

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : choix dans l'offre des options

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS

4

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ..

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : L'étudiant-e de deuxième année, au bénéfice d'un PFP, a accès à des modules complets de troisième année sous réserve de l'approbation du ou de la responsable de filière. Il-elle doit soumettre à sa/son responsable de filière un plan de formation personnalisé, au sens de l'Art. 5, al. 1 de la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR 2023/24. La priorité doit être mise sur la répétition de l'année échouée. Il n'est pas possible de suivre des cours de deuxième et troisième année qui ont lieu en même temps à l'horaire.

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

(https://www.heia-fr.ch/media/4urncvjo/230827_eia-fr_brochure_24-25_web_planches.pdf).



5. Contenu et formes d'enseignement

L'étudiant-e choisit des cours dans la liste ci-dessous jusqu'à concurrence d'un poids de 4 (les crédits supplémentaires ne seront pas comptabilisés dans les 60 crédits à obtenir pour la 3^{ème} année) :

<i>Atelier interdisciplinaire : Construire, rénover, transformer, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Atelier interdisciplinaire : Dangers naturels et gestion des risques, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Atelier interdisciplinaire : Lecture du territoire et du paysage, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Atelier interdisciplinaire : Matériaux-matérialité, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Atelier interdisciplinaire : Aménager l'espace public, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Atelier interdisciplinaire : Image & Construction, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Valoriser ses projets, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Un territoire pour le XXI^e siècle, semestre d'automne</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Atelier de la semaine thématique, à choix, semestre d'automne</i>	<i>Poids 1/4</i>
<i>Académie d'été, à choix, semestre d'automne</i>	<i>Poids 1 à 3/4, selon durée AE</i>
<i>Architecture et immobilier, semestre de printemps</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Descriptif de prestations et métrages, semestre de printemps</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Design graphique, semestre de printemps</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Économie, entrepreneuriat et entreprise, semestre de printemps</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>En chantier(s), semestre de printemps</i>	<i>Poids 2/4</i>
<i>Asian Grand Tour, semestre de printemps</i>	<i>Poids 2/4</i>

6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point ou d'une validation. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

8. Remarques

- Les cours du module « Options 3&4 » sont les mêmes que ceux du module « Options 5&6 ». Ces cours sont donnés conjointement aux étudiant-e-s de 2^{ème} et 3^{ème} années. Certains cours sont également donnés conjointement aux étudiant-e-s d'architecture et de génie civil.
- Les ateliers interdisciplinaires sont donnés conjointement aux étudiant-e-s d'architecture, de génie civil et de l'école technique de la construction (ETC). Au minimum un atelier interdisciplinaire doit être suivi durant la formation.
- Les cours proposés en académie d'été font partie du module « Options 5 & 6 » et ont lieu l'été précédent le début de l'année académique.
- La semaine thématique est obligatoire.
- Pour les étudiants suivant un plan d'études personnalisé (PFP), l'inscription aux cours à options entraîne automatiquement l'inscription desdits cours au PFP.



9. Bibliographie

10. Enseignants

Voir dans le guide de l'enseignement.

Noms responsables de module : Andrea Wiegelmann / Stéphane Commend

**Descriptif validé le 19.07.2024 par la
direction de la filière architecture**